

# CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de  
*Saint-Anaclet-de-Lessard*  
318, rue Principale Ouest  
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 30 No 8

Février 2012

## CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage  
Poste n° 2 Éric Poirier  
Poste n° 3 Roland Pelletier  
Poste n° 4 André Lévesque  
Poste n° 5 Carole N. Côté  
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436

SIÈGE WEB [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

## SOMMAIRE

Éditorial  
Les séances du Conseil  
Avis municipaux  
Horaire des collectes  
Avis publics  
CCU  
Sommaire du budget  
Services municipaux  
Services à votre disposition  
Chroniques  
Organismes  
Loisir et culture  
Carnaval de la Neigette  
Carnaval de St-Anaclet

## ÉDITORIAL

### PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA GARDERIE

Aujourd'hui, j'ai envie de vous parler d'un organisme sans but lucratif qui joue un rôle très important dans notre Municipalité afin de favoriser la conciliation travail/famille et qui apporte un effet de levier économique important sur le développement de notre collectivité. Il s'agit du Centre de la Petite Enfance Les Petits Soleils Magiques situé sur la rue Lavoie. Cet organisme accueille actuellement 62 enfants et ce, chaque jour, pour le besoin de nos familles. Ce service de garde emploie 21 personnes pour une masse salariale de 806 000 \$. Cet organisme accueille entre autres, des enfants ayant des besoins particuliers, des personnes avec des difficultés en intégration de travail, des étudiants en stage de formation, prépare des repas pour le Centre d'action bénévole, innove dans ses projets éducatifs, adopte des menus santé et favorise l'activité physique pour le bien-être des tout-petits.

Afin d'assurer sa viabilité à long terme, le centre répondra au projet d'appel d'offres du MFA lancé en octobre 2011 afin de développer 351 places au Bas-St-Laurent. C'est avec des idées novatrices pour le bien-être de la population qu'il présentera son projet d'agrandissement en février prochain. Ce projet ne sera pas complet sans l'appui et un soutien important de la population. La Municipalité, quant à elle, s'est engagée à soutenir le centre en leur fournissant gratuitement les terrains nécessaires à l'agrandissement. Dans de tels projets, le milieu doit contribuer pour un certain pourcentage du coût du projet et c'est pourquoi, nous sollicitons toute la population à appuyer le CPE dans leurs démarches financières afin que ce projet devienne réalité.

Cet investissement permettra d'offrir aux familles de notre localité un environnement répondant à leurs besoins en service de garde pour un avenir de qualité et permettra de poursuivre le développement de notre collectivité.

Francis St-Pierre, maire

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 5 et 19 décembre 2011 et du 9 janvier 2012

Le secrétaire-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil aux archives.

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 406-2011 adoptant le budget 2012 et le plan triennal sera proposée à une prochaine séance.

Les élus municipaux renouvellent le contrat d'entretien de la patinoire pour la saison 2011-2012. (Rés. 2011-12-143)

Les élus municipaux approuvent les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard. (Rés. 2011-12-144)

Les élus municipaux autorisent le paiement du décompte final pour le nouveau développement résidentiel de la rue Langlois. Le montant est de 259 762,33 \$. (Rés. 2011-12-145)

Les élus municipaux recommandent l'acceptation de la demande soumise par le ministère des Transports du Québec à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec qui consiste à acquérir deux parcelles de terrain du côté sud-est du viaduc de l'autoroute 20, à imposer une servitude de drainage et de non-construction et à réaménager la clôture électrique. (Rés. 2011-12-146)

Les élus municipaux soumettent une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'année 2011. (Rés. 2011-12-147)

Les élus municipaux embauchent un employé temporaire à titre d'opérateur pour le déneigement de l'hiver 2011-2012. (Rés. 2011-12-148)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition d'une camionnette GMC Sierra 2011 au prix de 23 775,66 \$. (Rés. 2011-12-149)

Les élus municipaux affectent un montant de 277 392 \$ du programme de la taxe d'accise au budget courant afin de couvrir les frais de reconstruction du ponceau Banville. (Rés. 2011-12-150)

Les élus municipaux appliquent le règlement sur la tarification pour l'utilisation du service de protection incendie et d'organisation de secours à la municipalité de Sainte-Luce. (Rés. 2011-12-151)

Les élus municipaux nomment monsieur le conseiller Éric Poirier comme représentant de la municipalité au Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette. (Rés. 2011-12-152)

Les élus municipaux autorisent la signature d'une entente avec la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet pour une assurance sur le bâtiment de la forge. (Rés. 2011-12-153)

Avis de motion est donné que le règlement 407-2011 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 sera proposée à une prochaine séance.

Les élus municipaux adoptent le règlement 406-2011 concernant le budget de l'année financière 2012, l'imposition de la taxe foncière et des services municipaux et du programme triennal en immobilisation. (Rés. 2011-12-154)

Les élus municipaux autorisent le transfert du contrat de ramonage avec Bérubé ramonage à la MRC de la Mitis. Le contrat demeure aux mêmes conditions. (Rés. 2012-01-04)

Les élus municipaux adoptent le premier projet de règlement 407-2011 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 118-89. (Rés. 2012-01-05)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture de la ville de Rimouski au montant de 74 396,04 \$ pour l'acquisition et la pose d'un réducteur de pression sur le réseau d'aqueduc. (Rés. 2012-01-06)

Les élus municipaux renouvellent la politique de gestion des cadres pour les années 2011 à 2015. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer la politique. (Rés. 2012-01-07)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande concernant les lots 3 200 691, 3 200 694 et 3 200 695. (Rés. 2012-01-08)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande concernant le lot 3 200 185. (Rés. 2012-01-09)

Madame Claire Lepage présente la demande de dérogation mineure pour le 235, route Neigette. Aucune intervention n'est déposée.

Madame Claire Lepage présente la demande de dérogation mineure pour le 167, rue Lavoie. Aucune intervention n'est déposée.

Les élus municipaux n'acceptent pas la demande de dérogation mineure pour la subdivision du lot 3 419 641. (Rés. 2012-01-10)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 167, rue Lavoie. (Rés. 2012-01-11)

## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

**Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 6 février 2012.**

**Voici les dates des prochaines séances ordinaire du Conseil pour l'année 2012** : 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 3 juillet, 6 août, 4 septembre, 1er octobre, 5 novembre, 3 décembre.

**Responsable de la rédaction** : Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page** : Richard Ruest  
**Impression** : Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution** : mars 2012  
**Tombée des articles** : 20 février 2012  
**Courriel** : [municipalite@stanacllet.qc.ca](mailto:municipalite@stanacllet.qc.ca)  
**Site web** : [www.stanacllet.qc.ca](http://www.stanacllet.qc.ca)

### COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vous avez sûrement remarqué que nous avons changé de transporteur pour les matières résiduelles. **Nous vous demandons de placer vos bacs au chemin le soir précédant la collecte**, surtout pour ceux et celles qui demeurent à l'Ouest de la municipalité. Comme le transporteur vient de la ville de Rimouski, il commence à l'Ouest à compter de 6 heures.

Pour les matières recyclables, les bacs bleus sont de mise mais lorsque vous avez plus de matières que le bac peut en prendre, vous pouvez les mettre au chemin mais dans des sacs transparents ou des boîtes de carton. Cette façon de faire permet au transporteur de voir que ce sont des matières recyclables.

La municipalité est divisée en 2 secteurs. **Le secteur 1** comprend le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3. **Le secteur 2** comprend le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs en allant vers le sud.

Secteur 1 = les jeudis en alternance pour les ordures et le recyclage.

Secteur 2 = les mercredis en alternance pour les ordures et le recyclage.

La collecte pour les commerces avec un conteneur se fera les lundi et jeudi pour ceux qui paient pour 2 services par semaine. La collecte pour les commerces avec 1 conteneur qui paient pour 1 service par semaine et les appartements avec 1 conteneur se fera le lundi ou le jeudi.

### VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

### HORAIRE DES COLLECTES

#### février 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

#### mars 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général /secrétaire -trésorier de la susdite municipalité.

#### QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 407-2011-01 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2012-01 -05 à sa séance du 9 janvier 2012 d'un projet de règlement intitulé « règlement 407 -2011-01 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 118 89 » :

- permettre les services de garde en milieu familial et les familles d'accueil comme usage additionnel à un usage résidentiel
- permettre l'usage complémentaire artisanal à l'usage agricole

tiendra une assemblée publique de consultation le 5 mars 2012 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité au x dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET -DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de février 2012

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire -trésorier

## RÉCUPÉRATION DES PILES USAGÉES

Une seule pile AA enfouie contamine 1 mètre cube de terre et 500 litres d'eau... pendant 50 ans. Les piles sont des produits domestiques dangereux en raison de présence de substances toxiques comme du plomb, du cadmium ou du mercure.

La municipalité de Saint-Anaclet a adopté le 7 avril 2008 un règlement qui prône de saines habitudes environnementales. Il est entre autres interdit de jeter tous genres de piles (rechargeables et non-rechargeables) dans les ordures ménagères. La municipalité a déployé sur son territoire des bacs de récupération des piles. Voici la liste des endroits où vous pouvez disposer de vos piles usagées tout à fait gratuitement. Votre geste compte... c'est certain.



- Au bureau municipal
- À la bibliothèque Au Rendez-vous de l'imaginaire au Centre Régis-St-Laurent
- À l'école des Sources
- À la caisse populaire des Versants du Mont-Comi.

Les piles récupérées sont envoyées à l'Écocentre de Rimouski.

## LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RECHERCHE TOUJOURS DE NOUVEAUX MEMBRES!

Présentement, le comité a un besoin criant de nouveaux membres puisque la plupart de l'effectif est en poste depuis 1998. C'est pourquoi, il invite à nouveau la population à soumettre leur candidature. Le comité est composé de citoyens de la municipalité et d'un membre du Conseil municipal. Le but premier du comité est d'éclairer et de faciliter la prise de décision du Conseil municipal en matière d'urbanisme.

Les membres du comité échangent sur divers projets municipaux ce qui leur permet principalement d'approfondir leurs connaissances dans le domaine municipal. La Municipalité leur verse aussi un salaire de 300 \$ annuellement. De plus, le CCU sera appelé, dans les prochains mois, à travailler sur la refonte des règlements d'urbanisme.

Les personnes désireuses de s'impliquer doivent communiquer sans tarder, avec l'inspectrice en bâtiment, madame Marie-Hélène Michaud.

On vous attend en grand nombre!

Le lundi 19 décembre 2011, le Conseil municipal présentait le budget pour l'exercice financier 2012.

Voici le sommaire de ce budget:

## REVENUS ET DÉPENSES

### Revenus

Revenus de la taxe foncière	1 847 630 \$
Compensation tenant lieu de taxe	28 085
Revenus de taxes de services	520 930
Autres revenus	166 844
Diversification des revenus	112 200
Transfert – réseau routier	107 912
Matières résiduelles	28 506
Contrat MTQ	13 000
Remboursement de subvention	134 893

**Total des revenus** **2 960 000 \$**

### Dépenses

Administration générale	466 137 \$
Sécurité publique	371 142
Transport	754 255
Hygiène du milieu	454 041
Urbanisme et mise en valeur du territoire	156 805
Loisirs et culture	316 118
Service de la dette	441 502

**Total des dépenses** **2 960 000 \$**

Comparatif des années	2010	2011	2012
Taxe foncière	.885 \$	.875 \$	.905 \$
Service de la dette	.08 \$	.11 \$	.11 \$
Aqueduc et égout	290 \$	300 \$	300 \$
Matières résiduelles	165 \$	148 \$	148 \$
Chalet	105 \$	90 \$	90 \$
Boues de fosses septiques	93 \$/53 \$	97 \$/53 \$	105 \$/55 \$
Ramonage des cheminées	22 \$	27 \$	28 \$

### Proportion médiane :

**2010** - 99 % - Facteur comparatif : 1.01

**2011** – 91 % - Facteur comparatif : 1.10

**2012** – 89 % - Facteur comparatif : 1.12

**Dépôt du rôle : 2010 - 2011 - 2012**

## SERVICES MUNICIPAUX

### SERVICE INCENDIE

Vive le vent d'hiver!

Bonjour à tous! Je me présente : je suis Bonhomme de Neige. Eh oui c'est l'hiver. Que voulez-vous, moi j'aime l'hiver! On comprend pourquoi! L'hiver peut être une saison charmante si on la prend du bon côté. Il faut toutefois être prudent, même en ces temps frisquets.

Beaucoup l'oublie. D'abord, vos fenêtres sont-elles en état de s'ouvrir? Souvent, lorsqu'il fait froid, les fenêtres gèlent et il est difficile de les ouvrir. Et vos balcons, les



grandes accumulations de neige, c'est joli mais seulement dans la cour. Le balcon doit rester dégagé : ainsi vous pourrez sortir rapidement si

un feu se déclare chez vous. De ma situation privilégiée

(je loge dans la cour) je vois tous les voisins et



plusieurs tolèrent qu'un beau tas de neige obstrue la sortie. TOLÉRANCE ZÉRO! Dégagez vos

sorties d'urgence!

Entrons à l'intérieur.(vous, pas moi!) Que c'est confortable de se blottir près du feu. Où mettez-vous les cendres, quand ce dernier est éteint? Dans une boîte de carton! Hou la la! Faut pas! On place les cendres dans un contenant métallique, à fond surélevé, et on les met dehors, loin de toutes parois combustibles. Les cendres peuvent rester chaudes durant plus de 3 jours!!!

D'autres privilégient les appareils de chauffage d'appoint comme les chaufferettes. Gardez-les toujours à une distance d'au moins 1 mètre (3 pieds) des murs et autres matières combustibles (rideaux, draperies, meubles). Si vous avez recours à une chaufferette fonctionnant au kérosène, laissez-la refroidir avant de refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur. Utilisez toujours le type de carburant approprié à l'appareil de chauffage d'appoint et remplissez le sans dépasser le niveau recommandé. Si vous vous servez d'une chaufferette au kérosène, par exemple, prévoyez toujours un apport d'air frais suffisant en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte

Pour les chaufferettes électriques, évitez les rallonges pour brancher l'appareil. Il ne faut jamais couper la protection de mise à la terre de la fiche électrique. Et veillez à utiliser le calibre de fusible approprié au circuit à desservir.

Source : securitepublique.gouv.qc.ca

Contact page 6

### UN P'TIT PEU D'URBANISME

#### La révision du plan d'urbanisme est en cours!

L'urbanisme est une pratique qui vise avant tout à planifier l'organisation du territoire tout en tenant compte de l'évolution constante des activités, des besoins et des valeurs de la population et à l'utiliser de façon harmonieuse, efficace, rationnelle et économique. De là, l'importance de se doter d'un plan d'urbanisme à jour afin de planifier l'aménagement du territoire anaclais. La génération actuelle du plan d'urbanisme date des années 1990, d'où l'importance d'effectuer une mise à jour puisque la plupart des projets ciblés dans ce PU ont été réalisés.

#### Cet outil de gestion refondu permettra au Conseil municipal :

- d'assurer une cohérence entre les choix d'intervention au niveau des habitations, des commerces, des transports, de la protection de l'environnement, des loisirs, des équipements municipaux tout en tenant compte des potentiels et des contraintes d'aménagement du milieu naturel et bâti;
- de définir des politiques d'intervention en matière d'implantation d'équipements ou d'infrastructures (p. ex., parcs et espaces verts, équipements de loisirs et culturels, infrastructures routières, réseaux cyclables, stationnements, approvisionnement en eau);
- de coordonner les interventions et les investissements des différents services municipaux (p. ex., travaux de voirie, séquences du développement domiciliaire, programme de revitalisation et subventions à la rénovation, acquisition d'immeubles, gestion des déchets);
- de faire valoir sa vision du développement souhaité;
- de compléter la planification du territoire contenue dans le schéma d'aménagement et de développement régional;
- de faire connaître les intentions à la base du contrôle qu'il peut vouloir instaurer au sein des règlements d'urbanisme (p. ex., zonage, lotissement, implantation et intégration architecturale, réglementation des usages dérogoatoires, des nuisances).

C'est pourquoi, nous vous demandons d'être à l'affût des avis publics, afin que vous soyez informé des rencontres publiques prévues à cet effet. La municipalité de Saint-Anaclet tient à ce que la population s'implique fortement dans l'élaboration de ce document afin de refléter la vision de ses citoyens.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

Sur ce, je vous souhaite une année 2012 qui déborde de bonheur et que vos vœux deviennent réalité !

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement,

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-durbanisme/>

## SERVICES À VOTRE DISPOSITION

### COVOITURAGE

#### INVITATION À UTILISER UN LOGICIEL FACILITANT

Transport Québec définit le covoiturage comme suit :

«On parle de covoiturage dans le cas d'une personne qui, lorsqu'elle se rend à son lieu de travail ou d'études ou en revient, transporte d'autres personnes pour leur permettre de se rendre à leur lieu de travail ou d'études ou d'en revenir, à la condition que la rémunération requise de celles-ci ne constitue qu'une contribution aux frais d'utilisation du véhicule » (Loi sur les transports, L.R.Q., c. T-12)



#### Avantages

Permet de réduire significativement les coûts et inconvénients liés à l'utilisation d'un véhicule.

Est un excellent moyen de faire sa part pour l'environnement en diminuant le nombre de voitures sur nos routes.

Évite de voyager seul.

Permet au passager d'arriver plus détendu au travail ou aux études.

Peut éviter l'achat d'un 2<sup>e</sup> véhicule familial.

#### Logiciel facilitant

Transport Québec met disponible gratuitement pour la population un logiciel covoiturage. Ce logiciel gère une banque de données qui permet d'offrir des places dans sa voiture pour effectuer le trajet entre le domicile et le travail ou les études, ainsi que de prendre connaissance des offres qui y sont déposées.

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage et le logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Pour obtenir plus de détails, et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

### TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Pour connaître les services offerts et y avoir accès consulter le site WEB de la municipalité:

[www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php](http://www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php)

#### Vous n'avez pas accès à Internet

##### Transport collectif

Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest



Pour les horaires exacts et effectuer une réservation (obligatoire) : le TAC de la Mitis au 418 775-8808

##### Transport adapté

Vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté communiquez avec la municipalité au 418-723-2816 ou présentez-vous au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest.

## CHRONIQUES

### BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Tout d'abord permettez-moi de vous souhaiter une année remplie de santé et de bonheur. **Que 2012 vous apporte la joie, le bonheur, le succès et la santé !**

**Merci aux membres d'avoir aussi bien participé !**

#### À noter

Dorénavant, vous aurez la chance de faire partie d'un comité d'usagers ayant pour but d'apporter de nouvelles idées et opinions pour notre belle bibliothèque. Les rencontres auront lieu trimestriellement sous forme de souper-rencontre et seront annoncées dans le journal « Contact ».

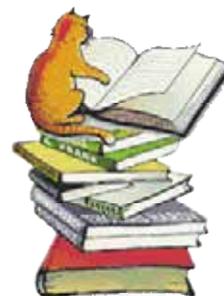
**Pour une lecture enrichissante et des plus reposante, voici nos coups de cœur du mois :**

Madame tout le monde

L'Étrange voyage de Monsieur Daldry

Et Éternel d'Alyson Noël

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque





## UN PONCEAU CONTRIBUE À RÉDUIRE L'APPORT DE SÉDIMENTS AU LAC À L'ANGUILLE

André Lévesque, président 418-722-9637

Un ponceau respectant les nouvelles normes, en remplacement d'une installation défectueuse, a été mis en place sur un chemin qui traverse le tributaire appelé charge sud-ouest du lac à l'Anguille.

Cette route, appelée Chemin du Lac-à-l'Anguille est de type privé et est principalement utilisée comme accès à des propriétés situées au sud-ouest du lac.

Depuis quelques années, lors des crues du printemps, les eaux de la charge ouest inondaient le chemin pendant plusieurs jours sur une distance de 100 m environ, causant érosion et transport de sédiments dans le lac.

Le nouveau ponceau est dimensionné selon les normes afin de permettre le libre écoulement des eaux lors des crues et la libre circulation du poisson.

Les coûts des travaux ont été assumés par la Ferme Hudon & fils, les propriétaires fonciers riverains du sud-ouest du lac à l'Anguille et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

La supervision de l'installation dans le respect des normes en vigueur a été effectuée par le Groupe AIM inc.



Pour éviter la prolifération des algues bleu-vert, une seule recette : prendre tous les moyens et passer à l'action afin de restreindre les apports trop importants de phosphore et de nutriments migrant vers le lac.

Pour consulter tous les articles publiés depuis avril 2010  
<http://www.stanaclet.qc.ca/>

02/2012



## Bilan et projets de la Corporation

Voici un compte rendu sommaire de l'Assemblée générale annuelle de la Corporation tenue le 22 novembre dernier.

Nous avons fait une pause dans les travaux de **restauration à la forge Saint-Laurent** pour trouver un assureur qui garantisse une couverture satisfaisante lors de l'ouverture du bâtiment au public. Nos démarches ont porté fruit et nous avons une entente avec la Municipalité et un assureur, ce qui ouvre la voie à la poursuite des travaux en 2012. La Corporation, en partenariat avec le ministère de la Culture (MCCCF), la MRC et la Municipalité, a coordonné un projet de mise en valeur des vestiges du **four à chaux à Neigette**, inauguré le 18 septembre dernier.

Nous allons poursuivre ces deux projets en 2012. À la forge dont le financement complet de la restauration est maintenant garanti, nous allons faire une entrée électrique, restaurer le feu de forge et la cheminée, réaliser un plan d'animation et d'interprétation. Dans le secteur Neigette, avec nos partenaires du projet du four à chaux, nous allons faire une signalisation et travailler à mettre en valeur les autres éléments : chute, pont couvert, rivière et Sentier national.

Les membres ont fait des remarques et suggestions constructives, notamment actualiser notre **façade Internet** via le site de la Municipalité, préparer la création d'un **lieu du patrimoine**, souligner les **efforts de restauration** de maisons qui préservent leur valeur patrimoniale. En somme, la Corporation va continuer d'avancer avec des **idées et des actions bénévoles**.

Devenez membre de la Corporation du patrimoine et faites des suggestions en vous adressant aux membres du CA : Simon Bélanger, Joseph-Marie (Pitt) Fournier, Albéric Gallant, Gaétane Lavoie, Lucien Roy ou Samuel Saint-Laurent. Ce serait une façon tangible de manifester votre intérêt pour la mise en valeur de notre patrimoine.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine  
[patrimoine-anaclet@hotmail.com](mailto:patrimoine-anaclet@hotmail.com)

## NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous,

Pour débiter une nouvelle année, rien de plus important que de vous souhaiter à tous et toutes une Bonne Année 2012 et que vos vœux les plus chers se réalisent.

Je suis très fier de vous informer que, dimanche le 18 décembre 2011, ont été élues comme marguillères mesdames Lisette Brillant et Denise Pelletier. La relève n'est pas facile à trouver pour administrer notre Fabrique et nous avons eu la surprise de combler les 2 postes dès la première tentative. Je tiens à les féliciter bien chaleureusement et je suis certain qu'elles nous seront d'une grande aide pour les décisions que nous aurons à prendre bientôt. Je tiens à remercier les deux marguilliers sortants, soit madame Gervaise Gagné, notre vice-présidente qui s'est investie pendant 6 ans sans compter les heures et les déplacements, ainsi que monsieur Jean-Luc St-Onge qui a accompli tout un boulot lors de ses deux mandats. Félicitations à vous deux et vous pouvez être fiers de ce que vous avez accompli. Nous espérons que vous continuerez à appuyer l'équipe en place.

Au cours de l'automne, nous avons reçu un don que nous n'attendions pas. Notre dernier curé résident à St-Anaclet, l'abbé Gérard Tardif, qui est décédé durant l'année nous a fait l'honneur de nous faire un legs testamentaire assez important. Cela représente presque le tiers des dons perçus en 2011. Lorsque vous recevrez les états financiers sur le feuillet de capitation, vous n'aurez qu'à faire le calcul pour vous faire une idée du montant qu'il nous a légué. Afin de lui rendre hommage, l'assemblée de Fabrique, à sa réunion de novembre, a décidé de nommer la salle à manger du presbytère à son nom, soit la salle Gérard-Tardif. Par la même occasion, nous avons nommé la salle de formation de catéchèse à l'étage, salle Raymond-Ross, pour souligner tout le travail effectué par Raymond dans ce domaine.

Concernant notre cimetière, votre assemblée de Fabrique va compléter dans les prochains mois les règlements le concernant et les fera approuver par l'Archevêché. La tarification sera aussi révisée afin de refléter plus fidèlement les coûts associés à ces opérations. Vous serez tenu informés de l'avancement des ces dossiers.

La révision des plans du cimetière est presque complétée et nous avons commencé à entrer les informations concernant les concessionnaires et les lots sur ordinateur. Ce travail sera une tâche ardue car nous ne possédons pas toutes les informations pertinentes pour avoir des dossiers potables. Aussi, il est possible que des paroissiens et paroissiennes soient contactés pour faire appel à leur mémoire pour nous aider à trouver des gens. Pour plusieurs lots, nous n'avons plus de contacts connus comme concessionnaire et, peut-être qu'en vous consultant, nous saurons trouver des gens dans la succession de ces familles.

Salutations cordiales,



Maurice Lepage, Président

Assemblée de fabrique de St-Anaclet

## COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

En ce début d'année 2012, le comité d'embellissement s'affaire à préparer un programme d'activités pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du comité d'embellissement. Au courant de l'année, dans les articles du Contact et dans le Contact Fleuri, vous apprendrez l'histoire du comité. Vers la fin de l'année 1985, le conseil municipal décide de créer un comité d'embellissement (résolution no 85-235), dont le but est de coordonner le concours Villes, villages fleuris du Québec. En 1986, il y a eu un comité provisoire dont nous n'avons aucune trace. Mais en 1987, le comité a demandé au conseil de devenir un comité permanent. Et c'est pourquoi, nous soulignons les 25 ans d'existence du comité d'embellissement. La suite, dans un prochain numéro. Profitez de l'hiver pour retrouver des photos de vos réussites de ces années-là. Nous aimerions que vous puissiez partager avec nous. À suivre....

Je profite également de ce moment pour rappeler que cette année, les juges des Fleurons du Québec reviendront nous visiter probablement en juillet. Je vous invite donc à planifier vos aménagements dès maintenant. Je veux faire un appel spécial aux commerces de la municipalité pour vous inviter à faire un petit effort pour embellir votre façade de commerce, une pelouse entretenue, une jardinière, un arbuste ou un arbre pourrait faire l'affaire.

Au courant des prochains mois, je vous donnerai un aperçu des critères de jugement pour chaque catégorie jugée par les Fleurons du Québec.

Bonne année de jardinage 2012.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement



## ORGANISMES

### CLUB LIONS DE ST-ANACLET

#### Le Club Lions de Saint-Anaclet-de-Lessard vous remercie.

Voici un bref compte-rendu des principales activités tenues au cours du mois de décembre : la campagne de la canne de bonbon a rapporté plus de 2 000 \$ brut pour le fonds des œuvres permettant ainsi au Club de répondre à des demandes financières pour les paniers de Noël, des projets à la jeunesse et l'aide à la vue pour ne nommer que celles-là. Le Dîner des Rois d'antan qui s'est déroulé au Pavillon l'Héritage se voulait une activité de divertissement et de socialisation aux personnes âgées plus démunies et répondait ainsi aux objectifs de la Table municipale d'harmonisation relative à l'amélioration de l'offre de loisirs aux aînés de Saint-Anaclet. Ce dîner suivi d'une animation musicale a regroupé 53 personnes. La guignolée à l'école des Sources nous a grandement aidés afin de répondre aux 18 demandes de paniers de Noël. Des remerciements à nos collaborateurs, soit : la municipalité de Saint-Anaclet, la Fondation des médias, le Marché familial, l'Unisson, les Chevaliers de Colomb de Saint-Anaclet et de Rimouski (conseil 2843), le CPE Les Petits Soleils Magiques et nos généreux commanditaires. Le \* Déjeuner du Père Noël \* fut un énorme succès avec la participation de 370 personnes et la commandite majeure de SUPER C pour la réussite de cette activité sans oublier la participation de la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi. Enfin, tous les produits lions (gâteaux aux fruits, noix et truffes) ont trouvé preneurs. Les membres du Club Lions remercient chaleureusement toute la communauté de sa collaboration, le bénévolat devenant beaucoup plus facile avec son appui. Merci d'être derrière nous depuis 30 ans.

Veillez prendre note que les billets pour la **Dégustation de fromages et mousses de fruits de mer** du Club Lions de Saint-Anaclet sont disponibles auprès des membres Lions au coût de 15 \$.



Cette activité se tiendra le **31 mars** prochain au Centre communautaire Régis-St-Laurent à 20 h.

Pour information, 418 722-7685

Gaétan Pelletier, secrétaire

### CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

Notre rencontre de février aura lieu le mercredi 15 février 2012 à 19 h 30 heures à la salle Réal-Lamontagne. Une partie récréative est au programme. Apportez un petit cadeau et invitez une amie à se joindre à nous à 22 h 30 ou avant, beaucoup de plaisir en vue.

Bienvenue à toutes membres et non-membres.

Francine Gaudreau, communications.

Contact page 10

### PAVILLON L'HÉRITAGE

Le Pavillon L'Héritage de Saint-Anaclet est la propriété du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette dont la mission est de promouvoir la qualité de vie et l'autonomie des aînés et aînées, de briser leur isolement en suscitant et en développant des projets innovateurs et en rendant plus accessible l'information nécessaire à leur bien-être.

Dans le but de bonifier sa liste d'attente, le Pavillon L'Héritage invite les personnes âgées de 70 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie à soumettre leurs candidatures pour l'obtention d'un logement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Martine St-Pierre au 418 725-5087, par courriel : pavillonlheritage@cgcable.ca ou par courrier à Pavillon L'Héritage 10, rue du Collège, Saint-Anaclet, Qc G0K 1H0

#### Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en février au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Parmi celles-ci nous retrouvons :

- **02 février 11 h 30:** Bingo de la Chandeleur
- **16 février 11 h 30:** Yoga pour les aînés avec madame Julie Lebrasseur



Dans le cadre de nos dîners-rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 9 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. Le repas débute vers 11 h 45 et **les conférences pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites**. Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer à la pétanque atout, les mardis de 14 h à 15 h 30 en vous présentant au Pavillon L'Héritage.

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au 418 725-5087.

Bienvenue à tous!

## CARREFOUR 50 +

Voici quelques informations concernant le Club de 50 + de Saint-Anaclet.

À compter de février, de nouvelles activités s'ajoutent :

- baseball-poche le jeudi après-midi de 13 h à 15 h ;
- les randonnées à raquettes les vendredis après-midi de 13 h à 15 h ;
- le patinage les vendredis après-midi de 13 h à 15 h.

Nous avons toujours la pétanque tous les mardis soir à 19 h, les quilles sur la Wii tous les jeudis à 13 h et la Vie active tous les lundis matin à 9 h 30.

Pour plus d'informations ou si vous voulez participer à l'une ou l'autre de ces activités, veuillez communiquer au numéro 418 722-6852.

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### LA COHABITION DES ÂGES

Notre municipalité évolue vers une augmentation des groupes d'âge de sa population par le vieillissement d'une part et la progression des jeunes familles, d'autre part. Comme citoyen, nous aurons un nouveau défi : celui de vivre ensemble.

Des nouvelles formes d'action entre les générations sont à développer afin de profiter de cette dynamique et au-delà du charme de la rencontre des âges.

En effet, chaque groupe d'âge peut offrir à l'autre. Pensons, en particulier, à la transmission des expériences et des connaissances, Multiples personnes âgées de notre municipalité ont acquis un savoir spécialisé que ce soit par un travail ou un hobby, par exemple, la connaissance des oiseaux, le tricot, la menuiserie, les cadrans solaires, les fours à pain, l'astrologie...

Il pourrait se mettre en place des Ateliers Découvertes au cours desquels un(e) connaisseur(e) transmet aux personnes intéressées sur le sujet.

Afin de rendre cette nouvelle action possible, le Service des Loisirs et de la Culture va recueillir les volontaires à transmettre leur savoir et les intérêts de tous et toutes sur les sujets à traiter.

Vous communiquez avec votre responsable aux loirs, Carl Lavoie au 418 725-5389.

## ATELIERS DE PEINTURE

Les ateliers de peinture donnés par Deny Cloutier ( LE MAGICIEN DES COULEURS ) seront de retour dès janvier.



En effet, ces ateliers se dérouleront aux dates suivantes : 16 janvier, 13 février, 12 mars, 16 avril, 14 mai, et le 11 juin.

Ces activités se tiendront à la salle Réal-Lamontagne (derrière l'église) à 18 h 15 et le coût est fixé à 40 \$ matériel fourni.

Vous devez vous inscrire à l'avance pour chacun des ateliers. Pour info et inscriptions, communiquez avec Anne -Hélène Boucher-Beaulieu au 418 723-1747 ou Réjeanne Fournier au 418 724-7471.

## PATINAGE LIBRE POUR LES PERSONNES DE 50 ANS +

Dès maintenant et ce, pour le reste de la saison, tous les vendredis de 13 h à 15 h, la patinoire est réservée pour les personnes de 50 ans et + pour pratiquer le patinage libre.

## CARNAVAL NEIGETTE 53<sup>E</sup> ÉDITION

Le comité organisateur du carnaval de Neigette est très heureux d'inviter la population de St-Anaclet à festoyer avec lui à la 53<sup>e</sup> édition du carnaval de Neigette qui se tiendra du 3 au 12 février 2012 au Relais de la Coulée.

Au programme : Randonnée de motoneiges, soirée dansante avec Marie-Josée Corbin, activités pour les jeunes ( 0 à 12 ans ), déjeuner du comité, tournoi de Beu, soirée casino ( une chance sur 140 de gagner un prix d'une valeur de 500 \$, rallye poker en motoneige, randonnée pédestre, soirée dansante avec Claude Gagnon, gala folklorique, compétitions amicales et soirée de fermeture avec la disco Claude Gagnon.

À surveiller la programmation sur Facebook et dans les différents commerces locaux. Bienvenue à tous !

Présidente : Stella Pelletier, 418 723-5635

Secrétaire: Stéphanie Rodrigue, 418 739-3301

Trésorière: Isabelle Rodrigue, 418 739-4696

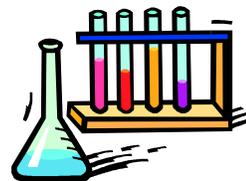


## BALOURS T'INVITE À VENIR T'AMUSER AVEC LUI À SON CARNAVAL

### CLUB DES DÉBROUILLARDS

VIENS ACCOMPLIR  
DES EXPÉRIENCES

IMPRESSIONNANTES ET AMUSANTES VENDREDI LE 9 MARS DE 13 H À 15 H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE. CETTE ACTIVITÉ EST RÉSERVÉE AUX JEUNES DE 5 À 12 ANS ET NE COÛTE QUE 3 \$. LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EST DE 24. TU DOIS RÉSERVER EN APPELANT CARL AU 725-5389.



### GLISSADE OU SKI À VAL-NEIGETTE



VIENS GLISSER OU SKIER EN FAMILLE OU ENTRE AMIS JEUDI 8 MARS EN SOIRÉE. L'AUTOBUS PART DE LA PATINOIRE À 18 H. LE COÛT DE CETTE ACTIVITÉ EST DE 8 \$ POUR LES TUBES ET 12 \$ POUR SKIER. MÊME SI TU NE PRENDS PAS L'AUTOBUS, TU DOIS RÉSERVER POUR PROFITER DE CES TARIFS. EN PASSANT L'AUTOBUS EST GRATUIT. APPELLE CARL. 725-5389.

### CINÉMA LIDO MERCREDI 7 MARS

CETTE ACTIVITÉ EST RÉSERVÉE AUX 10 ANS ET PLUS. CEPENDANT SI TU ES PLUS JEUNE ET QUE TU VEUX VENIR, TU DOIS ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN RESPONSABLE. LE COÛT EST DE 3 \$ ET LE DÉPART DE L'AUTOBUS, QUI EST ENCORE GRATUIT EST FIXÉ À MIDI. NOUS PARTONS DE LA PATINOIRE. TU DOIS LÀ AUSSI COMMUNIQUER AVEC CARL POUR RÉSERVER TA PLACE. 725-5389.



### TOURNOI DE BEU 9 MARS

UN TOURNOI DE BEU SE TIENDRA DANS LE CADRE DU CARNAVAL DE SAINT-ANACLET LE VENDREDI 9 MARS PROCHAIN AU CENTRE COMMUNAUTAIRE À 19 H 30. IL EN COÛTE 15 \$ PAR ÉQUIPE DONT LE TOUT SERA ENTIÈREMENT REMIS EN BOURSE. UN SERVICE DE BAR SERA DISPONIBLE SUR PLACE.



POUR INFO ET INSCRIPTION, CONTACTEZ MICHEL GALLANT AU 418 724-6474.



**VOICI LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À CARL :418 725-JEUX (5389)**